

Arcueil, le 20 novembre 2014

## Communiqué de presse de France Lyme

Suite au verdict du procès Schaller/Christophe, France Lyme tient à faire part de sa profonde incompréhension et de sa colère quant à la disproportion des peines appliquées, au regard des accusations portées à l'encontre des prévenus.

France Lyme regrette amèrement qu'une peine aussi lourde ait été prononcée.

Indépendamment des irrégularités administratives dont sont responsables ces deux personnes, ce sont bien les deux principaux problèmes - fiabilité des tests de diagnostic et maladies chroniques laissés pour compte - qui sont mis au devant de la scène.

Viviane Schaller et Bernard Christophe se seraient-ils trouvés sur le banc des accusés si les pouvoirs publics avaient pris des mesures efficaces pour mettre un terme aux polémiques malsaines qui tournent autour de la maladie de Lyme en France ?

Combien de lanceurs d'alerte vont encore devoir se défendre au tribunal ?

Combien de médecins vont encore devoir s'expliquer auprès des experts de la sécurité sociale alors même qu'aucune plainte de patient concernant ces médecins n'a été enregistrée ?

Quand est-ce que le Conseil National de l'Ordre des Médecins se penchera enfin sur cet épineux sujet ?

Cette condamnation apparaît comme un combat d'arrière garde justifié seulement par l'obsession pour les CPAM de faire des économies sur le dos des malades. France Lyme rappelle que les erreurs et les retards de diagnostic, de même que l'absence de traitement éprouvé validé par des recherches cliniques, coûtent beaucoup plus cher à la société et aux caisses de sécurité sociales que les Western Blot remboursés au laboratoire de Mme Schaller en dehors du cadre réglementaire.

Mr Christophe et Mme Schaller n'ont pas à porter seuls le poids de l'incohérence et de l'incurie des pouvoirs publics qui abandonnent quotidiennement les centaines de milliers de malades de Lyme.

Anne JOURDAN – Présidente de France Lyme pour le bureau

